



NMVS Formation
Notre métier, Votre sécurité

Recyclage dépotage des produits chimiques

Objectifs :

Les apprenants seront capables de (compétences communes) :

- Identifier les risques chimiques dans son activité
- Se protéger contre les risques chimiques
- Assurer le dépotage des produits chimique en sécurité
- Stocker les produits chimiques
- Manipuler en sécurité les produits chimiques lors d'intervention sur les équipements de son usine
- Réceptionner les produits et les réactifs de traitement d'eau
- Réagir en cas d'accidents liés aux produits chimiques
- Connaître la réglementation ADR relative au transport à compte propre

Public visé :

Tout collaborateur devant réceptionner et dépoter des produits chimiques en recyclage

Coûts pédagogiques :

Sur devis en intra ou inter

Formateur(s) :

1 Formateur qualifié

Pré requis : Aucun

Durée : 1 jour

Lieu de la formation :

Site à définir répondant au cahier des charges

EPI :

Chaussures, gants, casque combinaison RC

8 participants maximum par session

Taux réussite

Année de référence N-1



■ réussite
■ échec

Programme :

- Rappel sur les produits chimiques : utilisation, conditionnement, masse volumique, densité
- Evaluation des risques : exposition, produits incompatibles, pictogrammes de danger, DUER, FDS
- Protection contre les risques chimiques : Moyens de protection (collective et individuelle) ; Choix des EPI
- Conduite à tenir en cas d'accident chimiques : Secourir un blessé, qui prévenir ? Moyens de 1ers secours
- Réception des produits et réactifs de traitement de l'eau (transport des matières dangereuses, réglementation ADR, protocole de sécurité chargement / déchargement)
- Dépotage des produits chimiques : Composition d'une aire de dépotage sécurisée, répartition des rôles lors du dépotage, comment s'équiper...
- Stockage des produits chimiques : deux modes de stockage des produits chimiques (fixe et mobile) ; les rétentions associées (méthodes de calcul)
- Manipulation des produits chimiques lors d'intervention sur les équipements de son usine (conventions relatives à la signalétique sur les tuyaux, consignation et intervention sur pompe doseuse)
- Réglementation ADR relative au transport à compte propre : Exemption à la règle ADR qui est concerné, catégories de transport, règle de calcul, équipement du véhicule

Modalités techniques et pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et pratiques : présentation des EPI, visites d'installations (si possible), exercices et mise en situation

Evaluation et appréciation des résultats :

Attestation de fin de formation Evaluation finale (théorique et pratique) déterminant l'atteinte d'un niveau d'habilitation pour le dépotage des produits chimiques (durée de validité : 5 ans)

En cas de besoin d'aménagement de la formation ou de difficultés individuelles particulières, n'hésitez pas à nous contacter

Contact :

NMVS Formation – 56,- Impasse de l'Avenir- 01090 MONTCEAUX

Tél. : 06.40.28.53.09 - courriel : nmvs.formation@gmail.com

SARL au capital de 5000 - N° Siret : 82977892700030 - N° TVA Intra. : FR88 829778927 - Code NAF : 8559A